

REGLEMENT et INFORMATIONS PRATIQUES

LA RONDE DES ELEPHANTS – 100 KM DE SAVOIE

1. Cette épreuve est organisée par l'équipe « Go For It Event » appartenant au club de course à pied « GO FOR IT RUNNING – GRAND CHAMBERY ». Cette course est inscrite au calendrier annexe de la Commission des Courses hors stade de Savoie et est donc soumise à son règlement.
2. Cette première édition est une épreuve entièrement sur route goudronnée. L'épreuve se déroule en une seule étape, une seule boucle, à allure libre, en un temps limité de 20H pour 100km avec un dénivelé de 1600m D+ au départ de la Rue de Boigne à Chambéry. Les coureurs sont orientés à l'aide de jalons et de signaleurs.
3. La remise des dossards se fait le Vendredi 3 Novembre 2017 de 10h à 18h au magasin RUN ALP à Voglans et de 19h à 22h au Gymnase du Levant à Cognin, sur présentation d'une pièce d'identité. La remise des derniers dossards est possible le Samedi 4 Novembre 2017 de 6h à 7h30 au Gymnase du Levant.
4. Le départ Rue de Boigne à Chambéry est à 8h le Samedi 4 Novembre 2017 et l'arrivée est au Gymnase du levant à Cognin avec une barrière horaire à 4h du matin le Dimanche 5 Novembre 2017.
5. Le départ des accompagnateurs en vélo est au Gymnase du Levant à 7h15 pour ensuite rejoindre par la piste cyclable le point de ralliement avec les coureurs qui est le parking des « Mottets » au Viviers-du-lac (km 14).
6. L'épreuve comprend 18 ravitaillements disposés tout d'abord tous les 10km puis ensuite environ tous les 5 km.

A noter qu'il sera possible de faire acheminer un sac de change au ravitaillement des Lacs de Saint-Jean de Chevelu. Après votre passage il vous sera remis à l'aire d'arrivée.

7. **HEBERGEMENT** : Pour le Vendredi et le Samedi soir, l'organisation met à disposition des coureurs et/ou accompagnateurs un hébergement (en chambres collectives qui peuvent devenir individuelles suivant les réservations) avec 75 places de disponibles au tarif de 8.70€ la nuitée et un petit déjeuner possible pour 3.17€. Les réservations se font par téléphone au 06.89.17.10.47 ou sur place sous condition d'avoir encore des lits disponibles. Cet hébergement se trouve à côté de l'aire d'arrivée et à 10 minutes du Départ.
8. La participation à la Ronde des Eléphants est de :
 - 52€ (dont 2€ de commission pour la plate-forme d'inscription) pour le coureur des 100 km inscrit avant le 20 Octobre 2017, majorée de 10€ après cette date. Cette inscription donne droit aux ravitaillements, à l'assistance médicale et logistique ainsi qu'au repas savoyard de fin de course (**Sur présentation du dossard coureur**).
 - 15€ pour un accompagnateur des 100km. **Cette inscription se fait uniquement sur place** et donne droit aux ravitaillements, à l'assistance médicale et logistique (**Sur présentation du dossard accompagnateur**).

Fin des Inscriptions « Coureur » le Lundi 30 Octobre 2017

2 suiveurs vélo maximum par coureur

En cas de non-participation, aucun remboursement d'engagement ne sera accordé par l'organisation.

9. Des navettes seront mises à la disposition des coureurs pour rejoindre l'aire de départ à partir du Gymnase du Levant à Cognin.
10. Des navettes et un moyen de transport de vélos seront mis à la disposition des coureurs et des accompagnateurs en cas d'abandon.
11. Un cadeau coureur est prévu pour tous les participants et sont récompensés les trois premiers du classement général, les première féminines ainsi que le premier de chaque catégorie.
12. L'Organisateur est couvert par une police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès d'ALLIANZ. Il incombe aux participants (coureurs et accompagnateurs) de s'assurer personnellement.
13. Les moyens Santé et Sécurité mis en œuvre comprennent : médecin, Ostéopathes, personnel de la « Sécurité civile », signaleurs piétons et voitures signaleuses.
14. Tout le circuit est ouvert à la circulation, des mesures sont prises par l'organisation pour renforcer la visibilité du passage des coureurs, cependant les concurrents se doivent d'être très prudents et respecter le code de la route.
15. En cas de dégradations importantes des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course afin d'assurer la sécurité et l'intégrité physique des participants.
16. Concernant le marquage du parcours, le kilométrage est indiqué tous les 10KM et à la distance du Marathon.

1. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable :

- De présenter un certificat médical de moins d'un an et mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou une licence FFA à jour à la date de l'épreuve.
- D'être accompagné (ou pas) que d'un seul suiveur en vélo (casque et gilet haute visibilité obligatoire) et que celui-ci soit titulaire d'une responsabilité civile. **Tout accompagnement à pied est interdit sauf pour les personnes à mobilité réduite (Sur autorisation de l'organisation).**
- D'être muni d'un moyen lumineux, y compris le vélo suiveur pour la nuit.
- D'être conscient qu'il s'agit d'une épreuve éprouvante et qu'il est conseillé d'être un minimum entraîné.

- De savoir affronter les conditions climatiques qui peuvent être difficiles en raison de la saison hiver qui approche.
- De savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue.
- D'être un homme ou une femme née en 1997 (20ans) ou avant, licenciée ou non.
Masters : 1977 et avant
Séniors : 1978 à 1994
Espoirs : 1995 à 1997
- De rendre son dossard visible en permanence et en totalité pendant toute la course.
- De suivre impérativement l'itinéraire et de ne pas jeter ses détritrus sur le parcours, ce qui serait dommageable pour l'environnement.
- De porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.
- D'accepter sans réserve le présent règlement.

Nous rappelons qu'un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

2. LES CONDITIONS DE DISQUALIFICATION DU COUREUR

Une disqualification automatique s'applique dans les cas suivant :

- Sortir de l'itinéraire
- Jet de détritrus
- Non-respect des bénévoles ou des coureurs
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Triche (Moyens de transport ou sauts de puce en vélo)
- Absence du dossard
- Absence de passage à un point de contrôle
- Absence de moyens lumineux la nuit pour le coureur et le suiveur
- Non port du casque et du gilet haute visibilité (nuit) pour le suiveur
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course ou des secours

3. LE DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.